



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 19/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :

21/06/2024

L'an 2024, le 19 Juin à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CERCEAU Christelle, Vice-Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 07/06/2024.

Présents : Mme CERCEAU Christelle, Vice-Présidente, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, HAMEL Catherine (19h00), JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie (18h50), MM : DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

Excusé(s) : M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : Mme JUSSEAU Françoise

CC2024_09 – Choix du Prestataire pour les colis des Ainés

Monsieur le Maire-Président informe que trois fournisseurs ont été sollicités et proposent les tarifs suivants :

Prestataires	Coût TTC SOLO	Coût TTC DUO	Coût TTC Maison de retraite
DUCS DE GASCOGNE	21,00 €	30,00 €	OFERT
LA QUERCYNOISE	20,00 €	30,00 €	5,00 €
LOU BERRET (Ateliers protégés)	19,95 €	29,95 €	OFFERT

La Commission Sociale du 3 juin 2024 à retenue le prestataire LOU BERRET (Atelier Protégé).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité le choix de la Commission et de retenir ce prestataire pour les colis de noël 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance,
Françoise JUSSEAU



A Bourron-Marlotte, le 20/06/2024

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE